

PRÉVENIR LES EXPULSIONS : C'EST PROTÉGER LE LIEN SOCIAL

Écouter, agir, accompagner les locataires en
difficulté : GrandLyon Habitat à leurs côtés



Contacts presse :

Anne ROMERO – 04 72 74 68 28
Audrey MONTILLY – 04 26 10 54 89
presse@grandlyonhabitat.fr

SOMMAIRE

EN RÉSUMÉ	3
ÉDITOS	4
CONTEXTE et enjeux	5
LA STRATÉGIE de prévention des expulsions	8
Une importante mobilisation interne	
De nombreux outils à disposition des collaborateurs pour accompagner les locataires	
Les aides financières accordées aux locataires en 2024	
Exemple d'accompagnement	
Des dispositifs particuliers pour les SITUATIONS LES PLUS COMPLEXES	12
Des actions partenariales innovantes	
Focus sur le partenariat avec l'AVDL	
Exemples d'accompagnement avec le dispositif CARAMBA	
CARTE D'IDENTITÉ de GrandLyon Habitat	16

EN RÉSUMÉ

- **L'inflation, la hausse des prix de l'énergie et l'augmentation du coût de la vie ont fragilisé les ménages, en particulier les locataires à faibles revenus.** En 2024, 47 % des Français peinent à payer leurs factures d'énergie selon le 18^e baromètre de la pauvreté et de la précarité réalisé par Ipsos pour le Secours populaire français. Les expulsions locatives dépassent 19 000 cas en France, d'après le rapport sur l'état du mal-logement en France en 2025, de la Fondation pour le logement des défavorisés.
- **GrandLyon Habitat mobilise près de 60 collaborateurs pour accompagner les locataires en difficulté dès les premiers signes d'impayés.** En 2024, plus de 4 700 plans d'apurement ont été mis en place et 2 400 accompagnements sociaux ont été menés.
- **Ce sont 471 000 € qui ont été consacrés en 2024 pour aider les locataires en difficulté** (FSL, aides d'urgence, aides à la quittance). Ces soutiens sont essentiels pour stabiliser les situations à risque et éviter les procédures d'expulsion.
- **Le projet CARAMBA, mené depuis 2022 avec l'AVDL (Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement), vise les ménages au bord de l'expulsion.** Il propose un accompagnement personnalisé et global. Depuis 2015, environ 200 ménages ont été soutenus via ce type de dispositif innovant.
- **GrandLyon Habitat défend une approche humaine et coordonnée de la prévention des expulsions,** combinant accompagnement social, aide budgétaire et médiation, relogement adapté.

ÉDITOS



©Denis Chaussende

« En tant qu'Office Public de l'Habitat rattaché à la Métropole de Lyon, GrandLyon Habitat agit chaque jour pour que le droit au logement ne reste pas une promesse abstraite. Dans un contexte économique difficile, marqué par une précarité énergétique persistante et des inégalités croissantes, nous avons la responsabilité de prévenir les expulsions avant qu'elles ne brisent des parcours de vie. Prévenir les expulsions, c'est avant tout préserver le lien social et garantir la dignité des personnes. Dans un contexte marqué par une précarité croissante et une hausse durable du coût de la vie, nous devons tout mettre en œuvre pour qu'aucun locataire ne soit contraint de quitter son logement faute de solution.

Notre engagement repose sur une conviction forte : l'expulsion ne doit être qu'un dernier recours. Grâce à la mobilisation de nos équipes, à des outils d'accompagnement social renforcés et à des partenariats solides, nous intervenons dès les premiers signes de fragilité. Plans d'apurement, aides financières, relogement adapté, médiation... chaque situation appelle une réponse sur mesure, coordonnée et humaine.

Le dispositif CARAMBA, conduit avec l'AVDL, incarne cette attention apportée aux ménages au bord de l'expulsion. Il prouve qu'il est possible, même au stade ultime de la procédure, de renouer le dialogue, de rétablir des droits et de reconstruire une stabilité. C'est cette capacité à agir, même dans l'urgence, avec persévérance, qui fait la singularité de notre action.

En plaçant la prévention au cœur de son action, GrandLyon Habitat réaffirme son rôle d'acteur social engagé, garant d'un habitat durable et accessible. »

François THEVENIEAU, Président de GrandLyon Habitat



©Jeremy Cuenin

« Dans un contexte de forte hausse des impayés, la Métropole de Lyon agit en prévention des expulsions. Nous avons ainsi développé des moyens supplémentaires : une augmentation de 31% du budget du Fonds de solidarité logement (FSL) depuis 2018, un budget dédié d'environ 4,5 M€ pour les aides directes et l'accompagnement des personnes, le développement des commissions maintien dans le logement (CML) sur l'ensemble du territoire, la formation des équipes de terrain, une meilleure articulation avec les bailleurs et la simplification des démarches. *Devant ce défi sociétal, administratif et financier, l'ensemble des acteurs doivent restés mobilisés, c'est un enjeu de cohésion sociale. »*

Renaud PAYRE, Vice-président de la Métropole de Lyon à l'habitat, au logement social et à la politique de la ville

CONTEXTE et enjeux

Une augmentation importante du coût de la vie ces dernières années : les prix de l'énergie en tête

La situation économique et financière des ménages français s'est considérablement détériorée en 2022 et 2023, dans un contexte de forte inflation et d'explosion des prix de l'énergie.

Alors que les fluctuations de l'indice des prix à la consommation, principale mesure de l'inflation, étaient relativement faibles d'une année sur l'autre jusqu'en 2021, les prix à la consommation ont connu une nette accélération en 2022 en moyenne annuelle. Ils ont ralenti fortement en 2024. L'inflation annuelle s'établit ainsi en 2024 à +2,0 %, après +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022 (source INSEE).

Le 18^e baromètre de la pauvreté et de la précarité réalisé par Ipsos pour le Secours populaire français en 2024, pointe une précarité qui s'aggrave et l'accès à l'énergie notamment est fortement dégradé.

Les difficultés financières des ménages ne faiblissent pas en 2024 malgré une baisse de l'inflation. Le baromètre observe une nouvelle dégradation en 2024 sur de nombreux postes budgétaires essentiels pour les ménages, tels que l'énergie et le logement : « jamais les difficultés enregistrées sur ces postes n'ont été aussi élevées. Près d'une personne sur deux peine à payer ses factures d'énergie : 47 %, un nouveau record (+ 2 points depuis 2023). **Les factures sont si lourdes que 43 % des personnes interrogées ne chauffent pas leur logement lorsqu'il fait froid, parfois ou régulièrement.** »

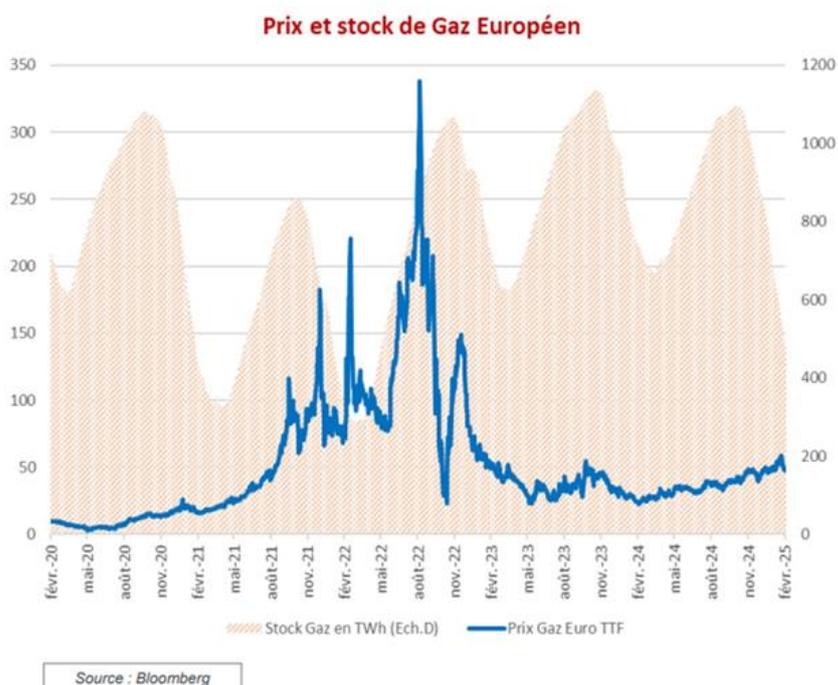
Ce sont **30 % des ménages qui ont eu froid dans leur logement en 2024**, contre 14 % en 2020, d'après le rapport sur l'état du mal-logement en France en 2025, de la Fondation pour le logement des défavorisés, qui pointe par ailleurs une forte augmentation des expulsions locatives en 2023 et 2024 avec le concours de la force publique (plus de 19 000 ménages).

À GrandLyon Habitat, 60 % des locataires du parc se situent en-dessous du plafond PLAI (logements attribués aux locataires en situation de grande précarité). Les nouveaux entrants sont en situation de précarité plus importante que la population en place.

Dans ce contexte, GrandLyon Habitat active tous les leviers, afin de prévenir les expulsions jusqu'au dernier moment.

GrandLyon Habitat impacté par la crise énergétique

Les prix de l'énergie qui ont explosé entre 2021 et 2023 (cf graphique ci-dessous), sont redescendus, mais ne sont pas revenus au niveau d'avant la crise énergétique.



Comme tous les consommateurs, les bailleurs sociaux, dont GrandLyon Habitat et ses locataires, ont été touchés par la crise énergétique.

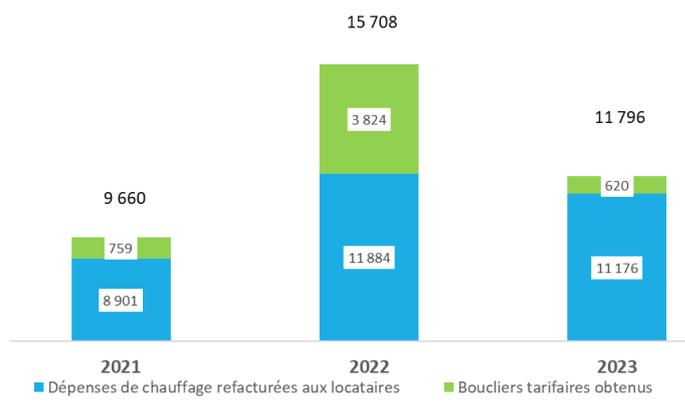
Conséquence : une forte augmentation des charges pour les locataires de GrandLyon Habitat (+ 7 millions environ entre 2020 et 2023, soit + 15 %) : une augmentation principalement liée à l'explosion du coût de l'énergie pour 2021 et 2022, puis à l'inflation en 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024
Charges récupérables en K€	29 008	31 447	35 651	36 154	35 051

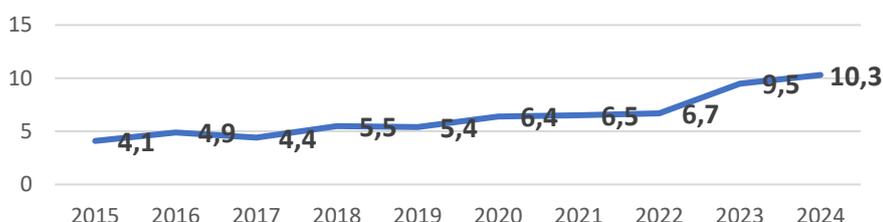
Une augmentation du nombre de ménages en impayés à GrandLyon Habitat

Le bouclier tarifaire mis en place par l'État n'a protégé que partiellement les locataires en chauffage collectif, la partie restant à leur charge restant considérable. Ce bouclier a été moins protecteur pour les locataires en chauffage collectif, que pour les locataires bénéficiant de chauffages individuels. Or, la moitié du parc locatif de GrandLyon habitat est en chauffage collectif

Evolution des dépenses de chauffage à régulariser en K€



Stock impayés
(Des locataires toujours présents dans le parc de GrandLyon Habitat en M€)



L'augmentation significative des impayés à GrandLyon Habitat en 2023 correspond à celle du coût de la vie et de l'explosion des prix de l'énergie à la même période. Cette situation a en effet amené l'organisme à procéder à une **importante régularisation des charges de 2022**, particulièrement pour les locataires en chauffage collectif (cf p.6).

La hausse des charges principalement liée aux coût de l'énergie, a fait bondir **le nombre de dossiers en recouvrement amiable** et le montant des dettes auprès des locataires présents dans le parc de GrandLyon Habitat :

	Septembre 2023	Juillet 2024
Nombre de dossiers à recouvrer	3 392	5 634
Montant en € à recouvrer	2 591 723 €	4 376 749 €
	avant régularisation des charges 2022	après régularisation des charges 2023

La STRATÉGIE de prévention des expulsions

Une mobilisation interne importante

Les équipes du recouvrement et de la vie sociale concourent à l'accompagnement des locataires en impayés : dès l'apparition d'une dette (voire même avant), elles tentent de trouver, avec eux, des solutions pour la résorber.

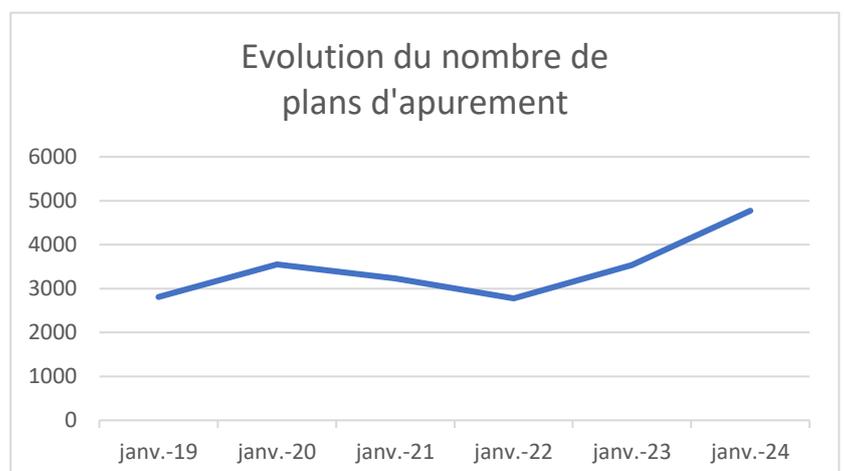
Au total, c'est **une soixantaine de collaborateurs** de GrandLyon Habitat (10 % de l'effectif global) qui œuvrent plus ou moins directement à la prévention des expulsions dont **19 gestionnaires recouvrement et contentieux et 16 conseillères sociales** qui les accompagnent en proximité.

Des instances de suivi en interne sont organisées régulièrement pour articuler et coordonner les interventions entre les équipes recouvrement et vie sociale.

De nombreux outils à disposition des équipes pour accompagner les locataires

Les équipes du recouvrement mettent en place des plans d'apurement :

2 808 en 2019
3 554 en 2020 (covid)
3 230 en 2021
2 777 en 2022 (post-covid)
3 534 en 2023
4 773 en 2024 (régularisation de charges + inflation)
En 5 mois en 2025 => environ 1 750



Les équipes de la vie sociale mènent des accompagnements individualisés pour les ménages en difficulté :

Le nombre d'accompagnements a augmenté de manière plus importante les deux dernières années notamment pour les ménages endettés.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers d'accompagnement par les conseillères sociales	1 754	1 813	1 973	1 978	2 075	2 248

Ces accompagnements permettent **une analyse budgétaire approfondie**, la réévaluation concertée des postes de dépenses, l'ouverture de droits, la sollicitation d'aides financières (de droit commun ou spécifiques), l'orientation vers des partenaires spécialisés ou du droit commun.

Dans le cadre de ces accompagnements, les conseillères sociales participent à des commissions partenariales principalement avec l'État et la Métropole de Lyon, permettant d'activer des dispositifs d'accompagnement et de disposer d'**aides spécifiques telles que le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)**.

Elles travaillent également avec de nombreux partenaires comme les MDM (Maisons de la Métropole), les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociales) ou la CAF.

« En communiquant avec les services en interne nous pouvons intervenir dès qu'une situation se dégrade, mais aussi accompagner dans la durée. Et nos liens étroits avec nos partenaires externes nous apportent une capacité d'action pluridisciplinaire, coordonnée, ce qui est indispensable car nous avons face à nous des publics aux problématiques très variées et, de plus en plus souvent, cumulatives »

Céline Tinguely, conseillère sociale à GrandLyon Habitat.

Les aides financières accordées à nos locataires en 2024

GrandLyon Habitat abonde financièrement certains fonds mobilisés pour des locataires en dette, des aides à la quittance, à la résorption de la dette ou pour régler tout ou partie de régularisation de charges. **C'est au total 471 000 € en 2024.**

Dans le détail, les fonds abondés par GrandLyon Habitat :

- Aides exceptionnelles – Soli'Aide : 29 000 €
- Fond d'Urgence Impayés (FUI) : 99 000 €
- FSL Maintien : 343 000 €

Exemple d'accompagnement

Mme S. est locataire d'un logement de type 5 à Saint-Genis-Laval depuis plus de 20 ans (2003).

Elle a 60 ans, 5 enfants, divorcée. Aujourd'hui, seule la cadette, encore étudiante (24 ans), demeure dans le logement. Les aléas de la vie, personnels et professionnels, ont eu pour conséquence le développement d'une première dette quelques années à peine après l'entrée dans les lieux, ayant donné suite à une procédure contentieuse et à la résiliation du bail. Un protocole de cohésion sociale avait ensuite pu être mis en place, des rappels APL, des aides financières pour solder la dette et re-signer un bail en 2008.

Une deuxième dette s'est rapidement recréée, déclenchant une nouvelle procédure contentieuse et résiliation de bail. Aujourd'hui, la dette s'élève à 5.435 €. Avec ses ressources actuelles, le loyer représente un taux d'effort de 74%.

Madame était en lien avec GrandLyon Habitat pour le paiement du loyer et de la dette et était accompagnée précédemment par une conseillère en économie sociale et familiale de la Métropole, qui a pu lui faire bénéficier de plusieurs aides financières. Avec le départ de ses enfants du domicile familial, Madame a désormais changé de référent et est suivie par une assistante sociale du CCAS. Cette dernière a interpellé la conseillère sociale de GrandLyon Habitat fin 2024.

À la suite, la gestionnaire recouvrement et la conseillère sociale ont pu rencontrer Madame ensemble pour faire un point sur sa situation, rappeler le cadre de la procédure et travailler conjointement un plan d'action afin de stabiliser la situation et trouver des solutions pour la résorption de la dette :

- **une aide sur quittance** a été obtenue via le dispositif Soli'Aide pour 4 mois ; cela dans l'objectif d'éviter une augmentation de la dette le temps de permettre l'instruction de la demande de FSL maintien (et des autres aides financières) et de muter le ménage sur un logement mieux adapté à sa situation
- **une demande de FSL maintien** va être instruite prochainement
- **une aide de la caisse de retraite** est en cours d'instruction
- **une aide du CCAS** a été obtenue, sous réserve d'obtention des autres aides (FSL notamment)
- **une demande de mutation** sur un logement plus petit et moins cher est en cours. Quittant un logement de type 5 pour un type 2, grâce à la politique tarifaire de GrandLyon Habitat, elle pourra en outre bénéficier d'un loyer minoré, de la prise en charge de son déménagement et des frais liés aux ouvertures des compteurs. Un accompagnement social lié au logement sera sollicité pour accompagner Madame dans son nouveau logement et viser la stabilisation de la situation à long terme.

Une situation qui pourrait donc se stabiliser très prochainement et éviter l'expulsion grâce aux outils mobilisés et au travail conjoint des équipes.

À situations exceptionnelles, des actions spécifiques : un porte-à-porte pour lutter contre la précarité énergétique

En lien avec la hausse des coûts de l'énergie, les régularisations de charges de 2022 et 2023 ont été parfois très importantes pour certains locataires. Les équipes de GrandLyon Habitat ont été mobilisées – plus de 80 collaborateurs – **pour une campagne d'appels (1 000 appels réalisés) suite à l'envoi de plus de 6 500 courriers individualisés**. Des plans d'apurement et des aides financières ont pu être activés.

En parallèle, une action de lutte contre la précarité énergétique a pu être menée en porte-à-porte : des binômes de salariés en insertion ont ainsi pu rencontrer plus de 3 000 locataires pour leur donner des astuces éco-gestes et surtout leur apporter écoute et orientation, notamment vers le PIMMS pour leur faciliter l'accès aux aides financières éventuelles.

Des dispositifs particuliers pour les SITUATIONS LES PLUS COMPLEXES

Des actions partenariales innovantes

Dans certaines situations bloquées – absence ou rupture de lien entre les locataires et les collaborateurs de GrandLyon Habita, mais aussi avec les équipes des services sociaux de territoires, ou le cumul de difficultés – des actions partenariales innovantes ont été imaginées pour permettre un maintien en logement.

Ces situations, généralement complexes, dépassent les capacités d'action du bailleur. Le recours à une / des associations permet en outre de mettre en œuvre :

- **Des « aller vers »** : c'est-à-dire d'aller à la rencontre de ménages qui ne sont pas forcément en demande (non recours, évitement, méconnaissance...). Cela implique le déplacement physique, « hors les murs », vers les lieux fréquentés par la personne (le domicile, la rue, la gare, le pied d'immeuble, le parc public, etc...), un déplacement répété dans le temps (autant que nécessaire), à différents moments de la journée / semaine pour permettre la rencontre et la proposition de travail avec la personne.
- **Une approche globale** : au-delà de la question du logement et des problématiques liées à l'occupation, la dette..., il s'agit là d'accompagner la personne en prenant en compte l'ensemble des autres problématiques (santé, handicap, insertion, parentalité...) pour pérenniser une solution logement / trouver un lieu de vie adapté à la situation. Ces champs peuvent être travaillés successivement ou simultanément, en fonction de la personne et de sa capacité / volonté à co-agir.
- **La création de liens avec d'autres professionnels**, tout en maintenant l'articulation avec le bailleur : de fait, l'échange permanent entre les équipes du bailleur social et celles des associations partenaires permet de renvoyer des messages cohérents aux ménages concernés, d'articuler le levier de l'accompagnement social avec celui de l'avancée de la procédure.

Ainsi, depuis 2015, Grand Lyon Habitat coordonne et met en œuvre des projets innovants et partenariaux autour de la prévention des expulsions :

- PLACE (Partenariat pour un Logement Accompagné Contre l'Exclusion) de 2015 à 2018
- ETAGE (Équipe Territoriales d'Alternative Globale à l'Expulsion) de 2019 à 2022
- CARAMBA (Connaissance Améliorée et Renforcement de l'Accompagnement des Ménages en BAil résilié) depuis 2022, avec l'AVDL

Au total, ce sont près de 200 ménages qui ont pu être accompagnés par ces projets. Nos partenaires sur ces projets sont nombreux.

Focus sur le partenariat avec l'AVDL : CARAMBA



Qu'est-ce que l'AVDL ?

L'accueil et l'accompagnement des ménages en difficulté de logement sont au cœur du projet associatif de l'AVDL. Depuis 40 ans, l'association développe et adapte ses compétences en matière d'accompagnement à l'impayé et à la prévention des expulsions. L'AVDL est également un relais d'information et de sensibilisation à la prévention des discriminations au logement, tant auprès de son public que des techniciens et professionnels. L'association déploie ses accompagnements et savoir-faire sur l'ensemble de la Métropole du Grand Lyon. L'AVDL est un partenaire de longue date de GrandLyon Habitat.

La particularité de CARAMBA – projet à l'initiative de GrandLyon Habitat, financé par l'État via le FNAVDL (Le Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement) et ouvert aux autres bailleurs du territoire – est de concerner des ménages qui sont arrivés au bout (ou presque) de la procédure d'expulsion. Le projet est présenté aux ménages comme la dernière alternative d'accompagnement proposée avant l'expulsion effective. Le projet cible donc plus particulièrement les situations pour lesquelles, avec les dispositifs préexistants, la procédure d'expulsion risquerait d'aller à son terme, sans que des alternatives ou solutions de relogement n'aient pu être trouvées ou apporter un résultat satisfaisant.

Au-delà des situations concernées et celles où non seulement l'expulsion a été évitée mais où le ménage a complètement rétabli sa situation, **ce partenariat avec GrandLyon Habitat démontre, qu'il est toujours possible, y compris au bord de l'expulsion, de tenter une dernière approche. Si le travail de prévention est nécessaire et indispensable en début de procédure, il doit également pouvoir être travaillé jusqu'à l'imminence de l'expulsion.**

« L'expulsion porte atteinte à la dignité des personnes concernées comme à leur droit fondamental au logement. Elle est aussi une absurdité économique : le coût d'une intervention sociale permettant d'éviter l'expulsion n'atteint jamais celui cumulé d'une intervention de police, d'un hébergement (hôtelier ou institutionnel) et de tous les dommages sociaux engendrés par l'expulsion. »

Sylvain Camuzat, Directeur de l'AVDL

Exemples d'accompagnement avec le dispositif CARAMBA

Un accompagnement qui a porté ses fruits pour monsieur D.

Monsieur D. est âgé de 66 ans, il vit seul au sein d'un logement de type 3 depuis un peu plus de 20 ans. Retraité, il perçoit une pension à hauteur de 560 € par mois. Ses faibles ressources l'ont mis en difficulté pour honorer l'ensemble de ses charges, dont son loyer qui, depuis que les APL ont été suspendues, est de 480 €. **Monsieur D. a une dette de loyer de 15 109 €, le bail a été résilié et le concours de la force publique a été demandé.**

Face à la multitude de difficultés financières, sociales et de santé auxquelles est confronté Monsieur D., son bailleur social, GrandLyon Habitat lui a proposé d'être accompagné par l'AVDL dans le cadre du projet « CARAMBA ». Cet accompagnement social a pour but de le soutenir dans ses démarches et de l'aider à stabiliser progressivement sa situation. Avec l'accord de Monsieur D., cet accompagnement a débuté en septembre 2024.

Au début de l'accompagnement, une partie des droits de Monsieur D. n'était pas ouverte. En effet, ne percevant que 560 € de retraite, Monsieur ouvre droit à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA). Deux demandes d'ASPA ont été effectuées en 2020 et 2022, mais elles n'ont pas abouti. Avec le soutien de l'AVDL, une troisième demande a été déposée fin septembre 2024. Monsieur a repris le paiement du loyer à hauteur de 50 € par mois en attendant l'augmentation de ses ressources.

En novembre 2024, Monsieur D. a ouvert droit à 450 € d'ASPA, ce qui lui a permis d'élever ses ressources à 1 010 €. À la suite de cette augmentation, Monsieur D. s'est mis d'accord avec GrandLyon Habitat pour payer 200 € de loyer en attendant l'ouverture de ses droits CAF. Après une mise à jour de sa situation budgétaire auprès de la CAF, les droits à l'allocation logement et à la RLS ont été à nouveau ouverts. Monsieur perçoit 230 € d'APL et 48 € de RLS, ce qui lui fait un loyer résiduel à 230 €.

La reprise du paiement régulier du loyer ainsi que la stabilisation progressive des ressources de Monsieur D, lui ont permis de signer un protocole de cohésion sociale avec GrandLyon Habitat en mars 2025. **Ce protocole a permis d'établir un plan d'apurement à 50 € par mois et de suspendre la procédure d'expulsion.**

À la suite de la signature du protocole, un rappel des droits APL et RLS d'un montant de 3 370 € ont été versés au bailleur social. Cependant, bien que les droits de Monsieur D. aient été suspendus en novembre 2022, le rappel effectué prend en compte uniquement les droits entre mars 2024 et février 2025. Par conséquent, plusieurs démarches sont en cours auprès de la CAF afin de régulariser la situation. En parallèle de ces démarches, Monsieur a déposé un recours auprès de l'assurance retraite afin de bénéficier d'un rappel de ses droits ASPA, qu'il aurait dû percevoir depuis 2020.

Il a été convenu avec Monsieur D. qu'un versement de 170 € sera également effectué auprès de son fournisseur d'énergie afin de souscrire un nouveau contrat. En effet, à la suite d'impayés, M. D. se trouve sans électricité depuis un plus d'un an. **Au fur et à mesure que le lien dans l'accompagnement s'installe, il apparaît que Monsieur D. a contracté d'autres dettes et qu'il n'est pas en capacité de résorber. De ce fait, il y a un enjeu fort à stabiliser la situation budgétaire et à envisager le traitement des dettes en lien avec tous les leviers possibles.**

Non adhésion de Monsieur F à l'accompagnement proposé

Monsieur F. est âgé de 45 ans, il vit seul avec son fils de 8 ans. Depuis 2007, la famille est locataire d'un T2 dont le montant du loyer avec charges comprises s'élève à 635 €. Étant intérimaire, les ressources de Monsieur varient en fonction des mois et des missions réalisées. **Monsieur a contracté une dette de loyer de 8 000 €, le bail a été résilié et le concours de la force publique a été demandé.**

La dette locative a pour origines : l'accumulation de difficultés à la suite de problèmes de santé et une gestion budgétaire complexe. En effet, durant plusieurs mois, Monsieur F. ne verse aucun loyer, puis il effectue de manière ponctuelle d'importants versements grâce à l'accumulation de primes de fin de contrat intérimaire. Face à l'irrégularité des paiements et à l'absence de lien avec Monsieur F. GrandLyon Habitat a sollicité l'AVDL afin de mettre en place un accompagnement social dans le cadre du projet « CARAMBA ». Cet accompagnement avait pour but d'**établir un lien de confiance avec Monsieur**, de le **soutenir dans l'ouverture de ses droits et de l'aider à mettre en place une stratégie budgétaire** lui permettant d'honorer mensuellement ses charges.

Bien que l'accompagnement social ait débuté en novembre 2023 et malgré de nombreuses sollicitations de l'AVDL et du bailleur social, il a été difficile pour Monsieur F. de se mobiliser. Sa non-reprise des paiements réguliers des loyers a engendré une **augmentation de la dette qui a dépassé les 10 000 € en juin 2024. En parallèle, le concours de la force publique a été accordé et un recours DALO a été déposé pour éviter que Monsieur se retrouve sans solution d'hébergement.**

En août, Monsieur F. a été informé que sans reprise régulière du loyer courant, il serait expulsé en octobre 2024. **Face à l'imminence de l'expulsion locative, Monsieur F. a repris contact avec l'AVDL et a effectué un versement de 8 000 € à GrandLyon Habitat. Il s'est également engagé à payer 100 € de plan d'apurement par mois.** Bien que le montant de l'apurement n'ait pas été respecté, Monsieur versait régulièrement 700 € de loyer jusqu'en novembre 2024. **Face à la stabilisation progressive de la situation, l'expulsion locative a été suspendue.** De plus, il a été orienté auprès d'Action Logement afin de bénéficier d'une aide financière. Monsieur a été reçu par Action Logement, mais n'a malheureusement pas donné suite aux démarches engagées alors qu'il lui restait moins de 3 000 € de dettes. Par conséquent, sa dette n'a pas été soldée et Monsieur a cessé de se mobiliser auprès l'AVDL, malgré des relances de cette dernière. **Face à cette nouvelle perte d'adhésion, il a été convenu en lien avec GrandLyon Habitat que l'accompagnement social prenne fin en avril 2025 et que la procédure d'expulsion reprenne contre Monsieur.**

Carte d'identité de GrandLyon Habitat

Bailleur et constructeur responsable

- Office Public de l'Habitat créé en 1920
- **Président** : François THEVENIEAU
- **Directeur général** : Jean-Noël FREIXINOS

Un toit pour chacun, du lien pour tous

- 27 000 logements en gestion soit 686 résidences, 750 locaux professionnels et commerciaux en propriété
Sur 37 communes de la Métropole de Lyon et 2 communes hors métropole (Genas et Piseu)
- 37 ensemble immobiliers en copropriété gérés par le Syndic de GrandLyon Habitat
- 1^{er} bailleur sur les clauses d'insertion.

Un habitat responsable, une ville durable

- GrandLyon Habitat met en œuvre des solutions techniques innovantes comme l'éco-conception, le recyclage des matériaux, la végétalisation... L'organisme propose des actions pédagogiques et des animations pour sensibiliser ses locataires aux gestes écologiques et économiques.
- L'organisme propose une offre d'habitats mixtes et diversifiés : logements sociaux, logements intermédiaires, résidences sociales adaptées à des publics spécifiques (personnes âgées, étudiants, jeunes travailleurs...).
- GrandLyon Habitat développe aussi des programmes immobiliers en accession directe ou en Bail Réel Solidaire pour permettre aux locataires, aux primo-accédants et jeunes ménages d'envisager un réel parcours résidentiel.

Une proximité organisée et ancrée dans le territoire de la Métropole de Lyon

- Un service d'intervention d'urgence 24/24 et 7j/7.
- Un service de relations clients intégré pour les locataires (04 72 74 67 42).
- 575 collaborateurs dont 270 dans les 5 agences de proximité installées sur le territoire

Retrouvez l'intégralité de nos communiqués de presse et nos dossiers de presse sur notre site internet :

www.grandlyonhabitat.fr

Suivez notre actualité sur   

[@grandlyonhab](https://twitter.com/grandlyonhab)

